



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN POUR L'ACCUEIL INDIVIDUEL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

VOLET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

Introduction : état des lieux de l'accueil individuel des enfants de moins de 3 ans *Premier mode formel d'accueil en France*

Introduction

Etat des lieux du premier mode d'accueil formel des enfants de moins de trois ans

Il est composé par des assistants maternels et gardes d'enfants à domicile, employés à titre principal par des particuliers employeurs, mais également par des collectivités (assistants maternels en crèche familiale), des associations ou entreprises agréées.

En 2021, l'Observatoire national de la petite enfance dénombrait :

- 696 300 places d'accueil auprès d'assistants maternels, soit 31,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans ;
- 45 300 places d'accueil auprès de garde d'enfants à domicile, soit 2,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

L'offre d'accueil des assistants maternels s'est réduite ces dernières années

104 500 assistants maternels partiront à la retraite d'ici 2030, soit l'équivalent de 313 400 places d'accueil détruites. Il faudrait donc agréer environ 15 000 nouveaux professionnels chaque année d'ici 2030 pour maintenir la capacité d'accueil des assistants maternels.

➔ Enrayer cette contraction de l'offre d'accueil individuel est donc un facteur-clé de succès du projet de service public de la petite enfance.

Un processus d'élaboration participatif du plan pour l'accueil individuel

- **Ce plan est la poursuite du volet « Qualité » du service public de la petite enfance, présenté le 30 juin dernier et a été établi sur la base des propositions du comité de filière « Petite enfance » (propositions publiées le 13 juillet).**
- **Ce processus d'élaboration participatif** avait été retenu en vue de garantir l'identification par les professionnelles elles-mêmes du plus grand nombre possible d'irritants du quotidien et de favoriser l'émergence de solutions répondant concrètement à leurs besoins.
- **C'est le tout premier plan d'actions élaboré spécifiquement pour améliorer l'attractivité du métier d'assistant maternel sur la base d'une concertation des représentants du secteur,**

Les composantes du plan pour l'accueil individuel des enfants de moins de 3 ans

**Les composantes du Plan d'urgence pour l'accueil individuel des
enfants de moins de 3 ans**

**1. - Attirer des vocations, en recherchant
activement des candidats et en limitant les
abandons dès le début du parcours**

Attirer des vocations, en recherchant activement des candidats et en limitant les abandons au début du parcours

Objectif : éviter que les premières séances d'information animées par les PMI ne conduisent à faire fuir les candidats avant même leur engagement dans le processus d'agrément. Pour cela, il est proposé:

➤ **L'extension du modèle de l'agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI) de la Seine-Saint-Denis, d'abord à titre expérimental dans certains territoires puis de manière généralisée sous réserve des résultats de l'expérimentation**

Pour rappel les missions de l'agence (issue d'un partenariat CAF/CD) sont de :

- Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande en mode accueil individuel
- Développer la qualité de l'accueil du jeune enfant
- Soutenir les projets innovants en matière d'accueil individuel

➤ **L'enrichissement de la formation initiale des assistantes maternelles, dans le cadre de la constitution du socle commun de connaissances et compétences en petite enfance, notamment sur l'accueil d'enfants en situation de handicap**

Les composantes du Plan pour l'accueil individuel des enfants de moins de 3 ans

2. Prévenir les départs du métier motivés par une relation souvent difficile avec les services de PMI

Prévenir les départs du métier motivés par une relation souvent difficile avec les services de PMI

Les PMI sont chargés tant de l'accompagnement des assistantes maternelles dans leur pratique quotidienne, que de leur contrôle et le cas échéant de leur sanction.

- **Le développement du maillage territoriale des relais petite enfance (RPE) via la création de 444 ETP supplémentaires en RPE**
- **La mise en place d'au moins un dispositif d'analyse de la pratique en accueil individuel par département pour permettre aux professionnelles de partager leurs expériences, leurs difficultés, mais aussi de construire ensemble les solutions pour y répondre**
- **La mise en place de guides de contrôles nationaux ainsi que la mise en place d'un comité d'animation nationale des actions de PMI « modes d'accueil du jeune enfant » pour apaiser les relations avec les PMI**

Les composantes du Plan d'urgence pour la qualité d'accueil

3. - Favoriser le développement de nouveaux modes d'exercice permettant de rompre avec l'isolement de la pratique à son propre domicile

Favoriser le développement de nouveaux modes d'exercice permettant de rompre avec l'isolement de la pratique à son propre domicile

Un soutien important aux accueils mutualisés :

- L'édition d'un guide dédié « **Je crée ma MAM** »
- L'accompagnement de la modernisation et le développement du modèle de crèches familiales et les autres initiatives inspirantes de rénovation de l'accueil individuel : 60M€ mis sur la table
- L'appui du Ministère, en vue des prochaines délibérations du conseil d'administration de la CNAF, à des mesures de soutien financier à la création et à la modernisation de MAM :
 - Pour toutes les MAM qui se créent: **doublement de l'aide au démarrage de 3000 à 6000 euros**
 - **L'élargissement des critères d'éligibilité** aux aides à l'investissement pour que des MAM puissent en bénéficier sur l'ensemble du territoire
 - Pour les MAM déjà ouvertes, **l'accès au fonds de modernisation**

Les composantes du Plan pour l'accueil individuel des enfants de moins de 3 ans

4. - Mieux rémunérer et mieux valoriser les professionnels

Mieux rémunérer et mieux valoriser les professionnels

- **Tripler le montant moyen de la prime d'installation des assistantes maternelles de 450 à 1200€**
- **Réformer le CMG pour en finir avec le plafond excluant du bénéfice du CMG et mieux rémunérer les horaires spécifiques**
- **Renforcer la lutte contre les impayés de salaires en garantissant aux assistantes maternelles via Pajemploi+ non plus un mais deux mois de salaire dès le second semestre 2024, puis trois mois dès 2025 une fois renforcés les leviers d'amélioration du recouvrement**

Conclusion

5 mesures phares en faveur de l'attractivité du métier d'assistante maternelle

- Revaloriser la prime d'installation des assistantes maternelles
- Garantir via Pajemploi + non plus un mais deux mois de salaire dès le second semestre 2024, puis trois mois dès 2025 une fois renforcés les leviers d'amélioration du recouvrement
- Renforcer et enrichir la formation des assistants maternels notamment s'agissant de l'accueil des enfants porteurs de handicap
- Assurer la mise en place d'au moins un dispositif d'analyse de la pratique en accueil individuel par département
- Expérimenter voire généraliser le modèle de l'agence départementale de développement de l'accueil individuel



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN POUR L'ACCUEIL INDIVIDUEL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

VOLET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE